

PROCES VERBAL
Séance du 06/06/2023

L'an 2023, le 6 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.

Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : LABOUE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude.

Excusés ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, MOREAU Céline Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, CARNIAUX Julien à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à M. LE MAT Patrick

Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 14

Date de la convocation : 31/05/2023

Date d'affichage : 31/05/2023

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2023_06_01 - Demande de subvention Fonds Vert

Le Fonds Vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique sur le territoire. Doté de 2 milliards d'euros de crédit, le Fonds vert est destiné à financer les projets présentés par les collectivités territoriales dans 3 domaines :

- Performance environnementale
- Adaptation du territoire au changement climatique
- Et amélioration du cadre de vie.

Le projet d'installation d'éclairage public, Rue creuse peut être éligible au Fonds Vert.

Le montant des travaux HT s'élève à 37 890,56€.

Il est possible à la Mairie de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture à fin d'obtenir une aide concernant ces travaux rénovation et d'extension de l'éclairage public.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 80% (soit 30 312€) auprès de la Préfecture concernant le Fonds Vert.

Décision :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture dans les termes évoqués ci-dessus et l'autorise à signer tous documents afférant à ce dossier.

2023_06_02 - Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €. Le contrat de la ligne de trésorerie arrive à échéance, il y a lieu de le renouveler.

Il est proposé au conseil municipal :

- de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la caisse régionale de crédit agricole val de France pour un montant de 100 000 € aux conditions suivantes :
 - 100 000 Euros
 - pour 1 an
 - au taux variable de l'ESTR + 0.80 % soit à ce jour 3.957%
 - frais de tirage : offert
 - Commission d'engagement de 100 €
 - d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie dans les conditions ci-dessus, d'inscrire la dépense au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2023_06_03 - Sortie d'inventaire mobilier ancienne école

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la sortie du stock communal des mobiliers de l'ancienne école ci-dessus énumérés :

Petites chaises en bois	48	Tableau noir sur pied	01
Chaises en bois moyennes (43 cm)	07	Bureaux bois	02
Tabourets bois	15	Etagère bois	01
Tabourets bois carrés	05	Classeur métallique à tiroirs	01
Bancs bois	03	Tablette pour projecteur	01
Sièges roulants type bureau	02	Pied d'écran mobile	01
Tables écoliers en bois, petites	21	Micro-ondes	02
Table bois 200x70	01	Lecteur cassettes vidéo	01
Table formica 200x70	03	Téléviseur	01
Tables rondes basses	08	Photocopieur	01
Tables écoliers 2 places avec sièges attachés	04		

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de sortir de l'inventaire de la commune les mobiliers ci-dessus énumérés.

2023_06_04 - Contrats vacances ETE CEJ

Pour l'organisation du service jeunesse concernant les grandes vacances, il est nécessaire de recruter des animateurs. Pour ces animateurs ponctuels la mairie a recours au contrat CEE.

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un dispositif visant des recrutements particuliers, principalement les personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des centres d'accueil collectif de mineurs, tels que les centres de vacances. Ce contrat, à durée déterminée, est dérogatoire au droit commun en ce qui concerne :

- la durée du travail ;
- la répartition et l'aménagement des horaires, à l'exception des dispositions relatives au travail effectif ;
- certaines dispositions relatives au temps de pause et au travail de nuit ;
- le repos quotidien et le repos hebdomadaire ;
- ainsi que la rémunération.

La totalité des contrats d'engagement éducatifs signés par les mêmes parties ne doit pas dépasser la durée de 80 jours sur un période de 12 mois consécutif.

La rémunération : les personnes embauchées en contrat d'engagement éducatif perçoivent une rémunération journalière forfaitaire

Nature de l'emploi	Tarif
Stagiaire BAFA	45 €
Titulaire BAFA	53 €
Titulaire BAFD	60 €
Prime de nuit	25 €

Le maire informe qu'il est nécessaire pour respecter le cadre réglementaire de l'accueil de loisirs d'été de recruter des animateurs.

Nous avons la possibilité de faire des contrats d'engagement éducatif (CEE), il s'agit de contrat de travail proposé aux personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs (par exemple, centre de loisirs).

Besoins :

- 1 CEE BAFA de 21 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 10/07 au 04/08/2023 avec possibilité de nuit
- 1 CEE BAFA de 16 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 10/07 au 28/07/23 avec possibilité de nuit
- 1 CEE BAFA de 19 jours du 10/07 au 04/08/23 avec possibilité de nuit
- 1 CEE BAFA de 4 jours du 28/08 au 31/08/23

- 1 CEE BAFA stagiaire de 21 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 10/07 au 4/08/23 avec possibilité de nuit
- 1 CEE BAFA stagiaire de 25 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 10/07 au 4/08/23 et du 28/08 au 31/08/2023 avec possibilité de nuit
- 1 CEE BAFA stagiaire de 21 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 10/07/23 au 04/08/23 avec possibilité de nuit
- 1 CEE BAFA stagiaire de 20 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 03/07/23 au 28/07/23 avec possibilité de nuit
- 1 CEE BAFA stagiaire de 19 jours du 10/07 au 4/08/23 avec possibilité de nuit
- 1 CEE BAFA stagiaire de 4 jours du 28/08 au 31/08/2023
- 1 CDD au titre d'article 332-8-6 : adjoint d'animation du 01/07 au 31/08/2023 à temps non complet 26.25/35
- 1 CDD au titre d'article 332-8-6 : adjoint d'animation du 01/07 au 31/08/2023 à temps complet

Le maire demande l'accord du conseil municipal pour créer les postes ci-dessus afin de faire face aux besoins du service.

Décision :

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, la création des contrats ci-dessus.

2023_06_05 - Tableau des emplois

Lors du conseil municipal de juin 2021, un poste de gardien brigadier a été créé à temps complet, Mme Roy Julie a été nommé en tant que stagiaire au 01 décembre 2021.

Elle a effectué son stage obligatoire durant l'année 2022, il advient maintenant de titulariser Mme Roy Julie sur le poste de Gardien Brigadier à temps complet.

Le maire demande l'accord du conseil municipal

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de titulariser Mme Roy Julie sur le poste de Gardien Brigadier à temps complet sur la commune de les Montils.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire
A. DUCHALAIS

Secrétaire de séance

